

[Traduction]

Le gouvernement affectera également la somme de 50 millions de dollars obtenue, grâce à des coupes sombres effectuées dans certains programmes, au financement des projets d'expansion économique dans les régions où le chômage est élevé et une proportion importante sera affectée à certaines régions de l'est du Canada. Certains projets font actuellement l'objet d'une dernière étude; des précisions au sujet des propositions fédérales, sous réserve de plus amples consultations avec les provinces en cause, seront annoncées sous peu. Elles porteront sur les ports pour la navigation de plaisance, l'aide aux navires de pêche, des installations pour la manutention du poisson et le développement technologique au Québec et dans les quatre provinces de l'Atlantique.

Laissez-moi parler un instant de la pénurie de la main-d'œuvre spécialisée au Canada. L'immigration peut être une solution appropriée pour venir en aide au secteur privé quand il n'y a absolument aucun autre moyen de répondre à un besoin immédiat de main-d'œuvre. Toutefois une meilleure solution à long terme serait de donner la priorité à la formation des Canadiens pour leur permettre de remplir des emplois très spécialisés qui sont ou seront très difficiles à combler.

Même si le gouvernement doit faire preuve d'austérité dans d'autres domaines, il maintiendra ses programmes réguliers de spécialisation dans l'industrie et les institutions qui se sont révélés si utiles. En 1980-1981, en plus des quelque 196 millions de dollars destinés aux prestations d'assurance-chômage, nous allons dépenser environ 610 millions de dollars pour favoriser la formation industrielle et académique. En outre, le gouvernement va dépenser encore davantage pour aider certains secteurs à former les spécialistes dont ils ont le plus grand besoin. Le gouvernement versera à cet égard 20 millions de dollars au cours de la prochaine année financière, soit deux fois plus que n'en accordait l'ancien gouvernement. En vertu de ce programme le gouvernement fédéral mettra une aide financière à la disposition des employeurs désireux de former des Canadiens. Cette aide couvrira la moitié du temps nécessaire à la formation, jusqu'à concurrence de deux ans.

Le succès de ce programme, comme celui de nombreux autres, dépendra de la bonne volonté des employeurs qui, avec l'appui des dirigeants syndicaux, devront effectuer un choix parmi leurs employés qu'ils jugent capables d'acquiescer cette formation. J'ai déjà signalé que les employeurs, le mouvement syndical et les gouvernements se montraient actuellement désireux de travailler de concert et de planifier en vue de l'avenir. Je n'en veux pour preuve que l'établissement en Ontario depuis un an, de nombreux comités consultatifs locaux en matière de formation industrielle chargés d'identifier les déficiences de la main-d'œuvre et de proposer des remèdes au niveau local. C'est le genre d'initiative que nous avons l'intention d'appuyer à fond.

En accord avec l'intention du gouvernement de veiller à ce que la Chambre réexamine à intervalles réguliers s'il convient de maintenir des activités gouvernementales clés, un rapport évaluant notre nouveau programme d'encouragement à l'emploi dans le secteur privé sera déposé au Parlement dans deux ans. Cela signifie en fait que nous aurons alors la possibilité de mettre fin au programme. La poursuite du programme dépendra en effet des résultats de l'évaluation et du sentiment du Parlement. De toute manière, le programme expirera automa-

tiquement au bout de trois ans à moins que le Parlement décide de le proroger.

J'ai dit plus tôt que de nombreux employeurs répugnent à engager certains travailleurs. Ceux-ci peuvent très bien améliorer leur sort dans le cadre du Programme d'aide locale à l'emploi. Il a été prouvé que plus de la moitié des participants à un projet financé par ce programme augmentent leur aptitude à l'emploi et leurs revenus. Une récente étude de rentabilité indique que le Canada retire deux dollars pour chaque dollar investi dans ce programme. C'est pourquoi nous maintenons ce programme. Il est indubitable que le Programme d'aide à la création locale d'emplois est un programme très efficace qui mérite l'expansion que nous avons l'intention de lui donner. Il constituera un des principaux éléments du programme de mon ministère en ce qui a trait aux autochtones. Plus de la moitié des fonds affectés à ce programme sera allouée de façon à promouvoir la multiplication à long terme des emplois dans les collectivités d'autochtones.

En donnant de l'expansion à ces programmes et en appliquant au besoin à leurs principaux éléments des dispositions obligatoires et des clauses de caducité, nous avons préservé la flexibilité nécessaire pour assurer l'équilibre entre les divers programmes et résoudre les problèmes auxquels ils s'attaquent au fur et à mesure que les circonstances changeront. On peut déjà prévoir que l'âge moyen de la main-d'œuvre active augmentera lorsque nous entrerons dans la prochaine décennie. La génération issue de «l'explosion des naissances» arrivera à l'âge adulte, ce qui mettra en évidence la dénatalité qui s'est amorcée dans les années 60. Lorsque la génération suivante sera en âge de travailler, elle ne sera pas assez nombreuse pour la remplacer complètement. Ces faits rendront plus facile à résoudre le problème naturellement complexe de l'emploi des jeunes, mais cette amélioration sera aussi due aux programmes que nous mettons sur pied aujourd'hui. Lorsque tout cela se produira, il sera nécessaire de réévaluer périodiquement la situation et peut-être de procéder à des changements de façon à toujours mettre l'accent sur les problèmes prioritaires.

Mon collègue le ministre des Finances l'a dit hier soir, les années 1980 ne seront pas faciles. Le marché du travail, le rythme et la nature des progrès techniques, ainsi que les besoins des Canadiens à diverses étapes de leur vie seront profondément modifiés, et les répercussions de ces transformations nous poseront des défis de taille. Le gouvernement est disposé à relever ces défis et je crois que les mesures que je viens de décrire nous orienteront dans la bonne voie.

Mais je veux surtout signaler que, si disposé soit-il à adopter des lignes de conduite précises et à affecter les crédits nécessaires, le gouvernement ne peut s'acquiescer de cette tâche seul. En fin de compte, il appartiendra aux dirigeants des grandes et des petites entreprises canadiennes de susciter l'activité économique propice à la création d'emplois. Notre rôle, en tant que gouvernement, est de manifester notre appui et d'aider à créer le climat qui incitera les Canadiens, à titre individuel, à évaluer la situation et à prendre les risques qui nous permettront de mettre en valeur notre véritable potentiel économique. Tous les députés conviendront, j'en suis sûr, que, compte tenu des ressources humaines et naturelles du Canada, notre potentiel est immense.